

Séance du 27 mars 2019

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 27 mars 2019 en réunion ordinaire, à 19 heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, Maire.

Convocations transmises le 21 mars 2019 pour la réunion du 27 mars 2019.

Étaient présents: Delphine COURTOT, Nadine DUPREY, Nathalie DZYGA GOUVERNET, Samuel JEANNIARD, Alexandre JOUVANCEAU, Mathilde MAGNIEN, Jean Paul MAGNIEN, Marie Christine MORIN, Incarnation NOBLOT, Maria PEIRAZEAU, Gérard REMONDET, Jean Luc ROSIER, Maria SANCHEZ NOGAREDA.

Nadine DUPREY a été nommée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

ORDRE DU JOUR

1. DELEGATIONS DU MAIRE

Non préemption sur la vente d'un terrain - DPU AN 707 - 40 Rue des Jardins – 790 m².

2. BUDGET PRIMITIF 2019

Le Conseil Municipal vote et approuve le Budget Primitif 2019 à l'unanimité des membres présents et représentés, avec 14 voix pour, avec les dépenses et recettes suivantes :

Fonctionnement	Dépenses : 905 787,48 €	Recettes : 905 787,48 €
Investissement	Dépenses : 531 857,99 €	Recettes : 531 857,99 €

Le total des dépenses est de : 1 437 645,47 €

Le total des recettes est de : 1 437 645,47 €

3. ECHANGE ET ACHAT AVEC LA SCI DES GRANDS CRUS

Dans le cadre de l'aménagement de la rue des Jardins, le Maire propose d'échanger une parcelle communale contre plusieurs parcelles appartenant à la SCI des Grands Crus, par un acte administratif.

	Parcelle communale	SCI des Grands Crus
Référence cadastrale	AN 690 (14m ²)	AN 678 (03m ²) AN 679 (10m ²) AN 680 (01m ²) AN 681 (08m ²) AN 684 (15m ²) soit 37m ²

Les terrains échangés ont été évalués à 4,00 € /m². Une soulte de 92,00 € sera à la charge de la commune.

Séance du 27 mars 2019

Entendu cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur ROSIER, Premier Adjoint, à signer l'acte d'échange au nom de la commune, conformément à l'article L1311-13 du Code Général des Collectivités Territoriales
- **DONNE** au Maire tous pouvoirs pour recevoir l'acte d'échange au nom de la commune de Morey-Saint-Denis
- **STIPULE** que les frais d'acte seront pris en charge à 50% par la commune, et le reste par la SCI des Grands Crus.

4. INFORMATIONS SUR LES RISQUES MAJEURS

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) élaboré par le préfet de la Côte-d'Or recense 5 risques majeurs sur la commune.

À savoir :

- **Inondation par ruissellement**
- **Séisme** (niveau 2 sur échelle de 1 à 5)
- **Feux de forêt**
- **Événements météorologiques**
- **Transport de Matières Dangereuses (TMD – voie ferrée)**

Le dossier Transmission de l'Information aux Maires (TIM) est une synthèse par type de risque des éléments qui sont contenus dans le Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM) et qui concernent la commune. Il constitue donc la base pour la réalisation de notre Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

5. POINTS SUR LES AMENAGEMENTS DE LA RUE DES JARDINS

Différentes mesures avaient été envisagées suite aux échanges avec les riverains de la rue des Jardins et du chemin des Petites Rues.

A leur demande, un point d'étape a été réalisé par l'Adjoint à la voirie.

Un alignement et un échange de parcelles avec la S.C.I. des Grands Crus, se concrétise pour le côté Nord de la rue des Jardins proche des feux tricolores.

Pour la partie Sud proche des feux tricolores, la parcelle concernée fera l'objet d'un engazonnement et de plantations (fleurs à bulbe, plantes grimpantes et arbustes).

Au droit de la propriété Faupin, l'orientation prise consisterait à mettre des plantes grimpantes le long du grillage (sous réserve de l'accord du propriétaire).

L'aménagement du triangle d'accès aux propriétés Corbet/Ponsot/Bidault/Boisset restera de leur initiative puisqu'ils souhaitent en conserver la maîtrise.

Il sera suggéré également à d'autres propriétaires de participer à l'évolution du visuel de la rue.

En concertation avec les riverains, des tests seront faits pour tenter de limiter la vitesse et aménager le carrefour avec le chemin des Petites Rues.

Par ailleurs, une intervention a été faite auprès de deux entreprises afin qu'elles veillent à ne pas envahir l'espace public par des véhicules en stationnement prolongé.

Séance du 27 mars 2019

6. COFOR – ENCAISSEMENT DES RECETTES

VU l'Article 6.1 du Contrat d'Objectifs et de Performance, entre l'Etat, la Fédération nationale des communes forestières et l'Office National des Forêts (ONF), pour la période 2016-2020.

CONSIDERANT le non-respect de ce Contrat d'Objectifs et de Performance sur le maintien des effectifs et le maillage territorial ;

CONSIDERANT l'opposition des représentants des communes forestières à l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des collectivités exprimée par le Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 13 décembre 2017, réitérée lors du Conseil d'Administration de la Fédération nationale des communes forestières le 11 décembre 2018 ;

CONSIDERANT le budget 2019 de l'ONF qui intègre cette mesure au 1^{er} juillet 2019, contre lequel les représentants des Communes forestières ont voté lors du Conseil d'Administration de l'ONF du 29 novembre 2018 ;

CONSIDERANT les conséquences pour l'activité des trésoreries susceptibles à terme de remettre en cause le maillage territorial de la DGFIP et le maintien des services publics ;

CONSIDERANT l'impact négatif sur la trésorerie de la commune que générerait le décalage d'encaissement de ses recettes de bois pendant plusieurs mois ;

CONSIDERANT que la libre administration des communes est bafouée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** de refuser l'encaissement des recettes des ventes de bois par l'ONF en lieu et place des services de la DGFIP
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à cette décision.

7. QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe que l'organisation du Marathon des Grands Crus, recherche des bénévoles. Pour ceux qui seraient intéressés, vous pouvez vous inscrire sur le site <https://www.marathondesgrandscrus.com/benevole>

Cérémonie du 8 mai 2019 : la commune recherche des jeunes pour lire l'Ordre du Jour n°9, rédigé par le Maréchal de Lattre de Tassigny.

La communauté de communes de Gevrey-Chambertin et de Nuits-Saint-Georges n'assure plus la collecte des objets encombrants.

Prochain Conseil prévu le 24 avril 2019

Séance levée à 22h07

Affiché le 01/04/2019